

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2020-169 du 16 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le mercredi 16 décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de l'intercommunalité du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 9 décembre 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mme C. MEGRET, Mme V. THIEBAUT, Mme R. MAGGIOTTO, MME B. MERLIN, Mme M. BONIFACE,

M. J.F. LALY, M. B. BRONNIART, M. D. WERBROUCK, M. J.C. MAYEUX, M. E. DELAMBRE, M. L. MUCHEMBLED, M. G. ALEXANDRE, M. J. PETIT, M. C. LAGNIEZ, M. M. FLAHAUT, M. L. ANTINORI, M. J. CAPELLE, M. D. BASSEUX, M. G. TRANNIN, M. P. WELELE, M. M. POUILLAUDE, M. D. BEDU, M. Ch. DAMBRINE.

M.C. LAGNIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. A. DEMAILLY,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,

Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. SELLIER,
Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme M. BONIFACE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. FOURNIER,
M. J.F. LALY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. H. COPIN.

Objet : Tableau des emplois – Création d'un emploi permanent d'attaché territorial et de deux emplois permanents d'adjoint territorial de conservation du patrimoine.

La séance ouverte, Monsieur le Président indique que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Président rappelle le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 24 juin 2013, modifié.

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire les différentes actions développées par l'intercommunalité qui nécessitent d'adapter les emplois permanents pour faire face aux tâches que ces dernières engendrent.

Considérant ces nouveaux besoins et considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil communautaire le 24 juin 2013 et modifié, Monsieur le Président propose de créer un emploi permanent d'attaché territorial pour satisfaire le besoin d'encadrement des agents ainsi que deux emplois permanents d'adjoint territorial de conservation du patrimoine (un poste d'adjoint territorial de conservation de 2de classe et un poste d'adjoint territorial principal de conservation de 1^{ère} classe) pour satisfaire les besoins du musée et de la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de créer au tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2020 un emploi permanent d'attaché territorial (catégorie A) à temps complet relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux aux grades d'attaché territorial ou d'attaché territorial principal ;
- de créer au tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2020 deux emplois permanents d'adjoint territorial de conservation du patrimoine (catégorie C) à temps complet relevant du cadre d'emplois des d'adjoint territorial de conservation du patrimoine aux grades d'adjoint territorial de conservation de 2de classe, d'adjoint territorial de conservation de 1^{ère} classe, d'adjoint territorial principal de conservation de 2de classe et d'adjoint territorial principal de conservation de 1^{ère} classe ;
- d'approuver la proposition de rémunération de ces agents calculée par référence à la grille du grade de recrutement ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante ;
- de procéder aux mesures de publicité liées à la vacance de ces emplois auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais ;
- de prévoir les crédits nécessaires à ces emplois dans le cadre des différents budgets de la collectivité ;
- de modifier le tableau des emplois en conséquence pour intégrer ces nouveaux emplois ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au recrutement de ces nouveaux agents.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 16 décembre 2020 et transmission
en Préfecture.*

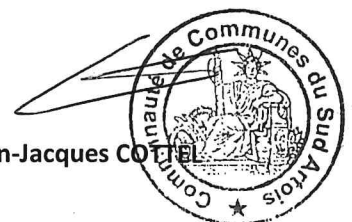
Le Président,

Jean-Jacques COTTE



Le Président,

Jean-Jacques COTTE



2020-169 du 16/12/2020

*Tableau des emplois – Création d'un poste d'attaché
Et de deux postes d'adjoint de conservation..*